



REGLEMENTATION PAR ZONE

Zone	Vocation
UA	Cadre bâti traditionnel
UB	Secteur d'extension urbaine récente
UC	Secteur d'extension urbaine spécifique
UX	Secteur d'activités à maintenir ou à développer
UN	Secteurs de grandes propriétés bâties, à forte valeur paysagère ou patrimoniale
A	Zone vouée à l'exploitation agricole
N	Espace naturel à protéger

UC1: Secteurs de constructions collectives
UC2: Secteur d'habitat pavillonnaire
UC3: Secteur d'habitat pavillonnaire
UC4: Secteur d'habitat pavillonnaire
UX1: Activités tertiaires
UX2: Activités tertiaires et de service dans un cadre de valeur paysagère ou patrimoniale
UN1: Secteur à vocation tertiaire ou de service
NL: Espaces naturels destinés aux boisés ou à la détente
NN: Espaces naturels liés à l'activité tertiaire

REGLLEMENTATION THEMATIQUE

- Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L. 130-1 du CU
- Espace boisé classé à créer au titre de l'article L. 130-1 du CU
- Espace boisé protégé au PLU
- Zone inondable "rouge"
- Zone inondable "bleu"
- Zone de carrière souterraine
- Périmètre d'exploitation de carrière
- Emplacement réservé
- Construction, mur ou périmètre à protéger
- Secteur d'équipement de transport d'énergie
- Secteur de voie ferrée

GOUVIEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.4- Réglementation thématique et par zone - Ech. 1/2000

4.3 4.4
4.5 4.6
4.7 4.8

FARHI ALEXANDRINE
Travaux de la Forêt
77535 SEAU

URBANISME
11/03/2017 (Mise à jour 11/03/2017)
Document établi le 31/03/2017